

## PV de la réunion du 13 juin 2025

Présents : M Everaert , Mme Jacquemart, Mme Dehouck, M Lermineau, Mme Céline, M Yves, Mme Anne-Françoise et Mme Catherine (arrivée à 15h22).

Absent : M Lahoussé

Départ anticipé: Mme Jacquemart

Lieu : école spécialisée Clerfayt

Heure de début : 15h07

Heure de fin : 17h00

### Ordre du jour :

#### **Points soulevés par des membres du personnel :**

##### ***1/ Proposition de correction du vade mecum :***

\***Le vade mecum sera corrigé comme proposé** par les représentants des MDP. A savoir :

- point 2 Documents à utiliser: le procès-verbal, conformément à la publication au Moniteur Belge du 03.06.2004 sera rédigé par le titulaire et non la logopède.
- point Pour rappel, procédure aux C de Cl, point 3: idem le PV est à remplir par le titulaire et non la logopède.

\**Travail administratif* : remarque des représentants des MDP : « nous attirons l'attention sur le fait que les MDP n'ont pas tous l'outil informatique adéquat et une connexion internet valable à disposition sur le lieu de travail pour y répondre » : M Everaert précise qu'à l'entrée dans le château toutes les classes avaient un ordinateur et d'une connexion internet valables mais que certains ordinateurs ont été descendus à la cave, on ne sait pas pourquoi => pas judicieux de dire que personne n'a le matériel adéquat , s'ils ne l'ont plus c'est qu'ils ont décidé d'utiliser leur propre matériel. Mme Maindiaux propose de faire un état des lieux pour savoir qui souhaite que l'on remette un pc dans son local. Mme Céline explique comme des enseignants ont changé de local ; ils se sont peut-être alors retrouvés sans pc car il n'y en avait pas dans le nouveau local attribué. M Everaert accepte la proposition de faire un état de lieux. M Lermineau précise que si les gens le veulent **ils peuvent venir chercher un ordinateur, clavier et souris** mais ce sera à eux à tout rebrancher. M Everaert rappelle que les enseignants, pas le paramédical, bénéficient d'une indemnité de 100€ de la Communauté Française pour l'utilisation de leur matériel personnel. Mme Maindiaux fait remarquer la lenteur de l'installation. M Lermineau explique que pour résoudre ce problème il faut faire une défragmentation. L'école n'a pas les moyens d'en acheter d'autres.

##### ***2/ Service de midi et horaire: le temps de midi de 10 minutes pour les élèves n'est pas suffisant.***

M Everaert et la direction ont réuni les membres du pédagogiques sur un temps de midi (18 personnes présentes sur 25) pour aborder cette question. A l'unanimité, les enseignants ont voté pour garder ce temps de midi de 10 minutes. M Everaert dit se demander si cette question n'est pas une question d'intérêt personnel. Mme Maindiaux rappelle que cette question avait été soulevée lors de la réunion sur les rôles de l'ICL animée par la CSC et le SEGEC. Le SEGEC avait été interpellé sur la courte durée de la pause du personnel enseignant et avait dit au PO « il faut que l'on vous voit après pour qu'on en parle ». M Everaert précise qu'ils n'ont pas vu le SEGEC et qu'**on maintient donc cet horaire**. M Yves reprécise que le point concernait la légalité et le risque éventuel encouru.

##### ***3/ Utilisation d'une plateforme à destination des élèves et leurs parents doit faire l'objet d'une concertation.***

M Everaert : « nous concertons en vous disant que le cadre légal est affiché depuis la rentrée 2024 aux valses des MDP. Une nouvelle information sera diffusée pour la rentrée scolaire prochaine ». Seront prévus pour 2025-2026 : un formulaire de consentement/charte d'utilisation de ClassDojo à l'attention des enseignants et des parents, un formulaire « cadre légal et éthique de l'utilisation de

ClassDojo », documents que M Lermineau a fait approuver par Véronique Noël du SEGEC. Les MDP ne sont pas contraints à l'utilisation de cette application. L'année prochaine, ClassDojo, associé au cahier de communication sera le moyen officiel d'intégrer les familles dans la vie de l'école, pour répondre au plan de pilotage. M Yves demande s'il est possible de mettre en place quelque chose pour aider les parents qui ont des difficultés avec l'informatique. M Lermineau demande d'acter qu'il rédigera un mode opératoire.

#### **4/ Camera :**

Le PO déclare qu'il n'y **aucune caméra présente à Clerfayt**. Ce, contrairement à ce qui est écrit dans le vade mecum « une caméra de surveillance est placée actuellement à un endroit de haute importance ... ». M Everaert demande si on ne cherche pas encore de quoi enquiquiner le monde. Mme Maindiaux tente d'expliquer qu'il est normal d'aborder ce point mais M Everaert s'emporte et clôt la discussion « c'est terminé. On passe le point. ». M Lermineau reconnaît qu'il y a là effectivement une erreur provenant probablement d'un copier/coller d'un ancien vade mecum datant des portes à cabine car à l'époque, pour des raisons d'assurance, il y avait bien une caméra. M Lermineau demande d'acter qu'il s'engage à retirer ce point du nouveau vade mecum.

#### **5/ Organisation du calendrier :**

Deux semaines différentes pour la semaine bien-être P2 P3 : les MDP avaient demandé pour que la semaine soit commune. Cette **demande est acceptée par le PO** et le calendrier sera modifié en ce sens.

#### **6/ Organisation du calendrier :**

Dates des réunions ICL: 3 dates sont proposées par le PO. La représentation des MDP demande une quatrième date, comme demandé par le bureau de conciliation. **La date du 17/04 est ajoutée**, les autres dates retenues sont 10/10, 09/, 26/06.

La représentation des MDP demande à avancer la date prévue (26/06) pour la dernière réunion ICL de l'année scolaire prochaine (une semaine avant les congés d'été), car elle ne laisse que peu de recours possible en cas d'annulation, ce qui a déjà été le cas, comme le rappellent les représentants du personnel. La direction refuse, les dates ayant déjà été actées dans son agenda. Elle ajoute qu'elle sera donc présente le 26 sauf si sous certificat médical, à moins d'avoir sortie autorisée. Ce à quoi M Everaert ajoute que s'il a sortie autorisée, il fera comme madame Catherine, il viendra. Le PO refuse également d'avancer la date, argumentant qu'il reste jusqu'au 03/07, dernier jour scolaire de l'année pour tenir la réunion si elle devait être reportée. Les représentants du personnel insistent sur l'échéance tardive et le souhait d'avancer la date d'une semaine mais la direction et le PO refusent.

#### **7/ Directives générales: peut-on y ajouter dans les documents à consulter sur place et à ne pas emporter: les PV de l'ICL ?**

Cette **demande est acceptée par l'ICL**.

M Everaert dit que des membres du personnel ne sont pas avertis des réunions ICL. La représentation du personnel envoie à tous les MDP un mail pour les concerter sur les points souhaités à l'ordre du jour. De plus, les dates des réunions sont reprises dans l'agenda des activités de l'école fourni en début d'année scolaire par la direction. Il ajoute « la communication de l'ordre du jour aux MDP, c'est votre problème ».

#### **8/ Permanences du paramédical et social :**

Elles se tiendront du **18/08 au 22/08**, de 8h55 à 14h45 sauf le mercredi de 8h30 à 12h05. M Lermineau dit que les logopèdes connaissent cet horaire car il leur a été remis ce jour via par la remplaçante de Mme Nathalie. Mme Maindiaux fait part de son étonnement car l'horaire commence à 8h30 et non 8h55. M Everaert rappelle le cadre légal des congés d'été et les 5 jours de prestation

pour tout le personnel paramédical. Il explique que le paramédical qui souhaite de surcroît participer au séminaire selon l'horaire de travail indiqué ci-dessus, peut en faire la demande. Lors des permanences, le personnel pourra être appelé à commencer les bilans, participer à des réunions d'équipe, la préparation de l'année scolaire, ...

### **9/ Pratiques collaboratives :**

Le RT indique 60% de pratiques imposées et 40% de pratiques libres. Le paramédical est tenu à prester 60 périodes de pratiques et les enseignants 74.

M Lerminieau propose le calcul suivant :

36 périodes obligatoires communes pour le para et et les enseignants 24 libres pour le paramédical  
14 périodes en plus pour le péda : 60% de 14 obligatoires et 40% de 14 libres

M Yves demande s'il est possible de faire 50/50. M Lerminieau explique qu'il a déjà préparé l'année scolaire sur le 60/40 du RT et qu'une négociation devra s'inscrire à une réunion ICL de l'année scolaire prochaine que c'est trop tard. M Lerminieau fera parvenir la feuille de calcul par mail à Mme Maindiaux afin de l'annexer au PV.

M Everaert rappelle que la direction doit recevoir les documents des pratiques libres. M Yves atteste que les enseignants sont au courant.

M Lerminieau précise qu'il a établi un calendrier pour la prestation des pratiques collaboratives et qu'il le communiquera aux MDP.

### **10/ Mails envoyés aux MDP : adresses manquantes :**

Il arrive que des mails n'arrivent pas aux personnes concernées => n'ont l'information que si le sujet est abordé par d'autres collègues. M Everaert indique que c'est un problème de réception dans la boîte mails et non d'émission et demande que cela soit signalé directement à la direction. Mme Catherine explique que c'est bien là le problème car le MDP s'en rend compte plus tard ou trop tard ou pas du tout. La représentation du personnel explique ce n'est pas un problème de réception car lorsqu'on voit la liste des personnes à qui le mail a été envoyé, la personne n'y apparaît pas. Mme Dehouck signale que ce point ne devrait même pas apparaître dans l'ordre du jour. Mme Catherine dit qu'avant les MDP voyaient les autres destinataires du mail et c'était plus facile alors de voir si un collègue n'avait pas été oublié mais ce n'est plus le cas. M Lerminieau explique cela par le fait que cette option d'envoi groupé a été retirée par Office (limité à 10 personnes). M Everaert dit que le RGPD n'autorise pas à ce qu'on envoie un mail à tous les mdp avec le nom de tout le monde. Mme Maindiaux fait remarquer qu'il s'agit d'adresse mail professionnelle. M Lerminieau précise que c'est Mme Waterkeyn de la CSC qui a conseillé de travailler en CC et CI.

### **11/Organisation des surveillances :**

M Everaert rappelle qu'en mars il avait été décidé que ce sont les DS qui organisent les surveillances obligatoires. Les représentants du personnel sont d'accord avec cela mais Mme Maindiaux explique que la grille sera faite mais que l'ICL ne peut gérer le remplacement des membres absents vu les nombreux mouvements de personnel (absences, changements de poste lors de remplacements, ...). M Everaert la reprend en précisant : « c'est la DS pas l'ICL, faut pas confondre, oui mais on ne confond pas ! ». L'établissement d'une liste de remplaçants proposée par M Everaert est écarté car M Lerminieau reconnaît que, malgré la tentative initiée par la DS, c'est un échec. Les représentants des MDP proposent que cela soit géré par le coordonnateur comme cela l'était auparavant par Mme Johanna, coordonnatrice. Cette proposition est acceptée. M Lerminieau confirme que, pour la sécurité des enfants, il sera demandé à M Dany qui gère les remplacements de classe et s'assurer que le remplacement des surveillances soit assumé également. M Yves rebondit sur la sécurité des enfants et interpelle l'ICL quant au non-respect du règlement de la cour par des MDP lors des surveillances. M Everaert dit qu'il faut faire la remarque aux collègues, ce qui est effectivement fait mais sans succès. M Everaert ajoute que lui ne sait rien faire. M Yves demande que le PO et la direction qui ont un autre pouvoir interviennent. Le PO répond que c'est à la DS et

aux représentants du personnel à gérer cela. Les représentants du personnel précisent que dans la cour, ils agissent en tant que collègue. M Everaert demande alors que l'on mette au PV que l'ensemble de l'ICL demande que tous les MDP respectent les règles de sécurité et d'ordre intérieur lors des surveillances (ne pas aller rechercher de ballon chez Mme Falciani, ne pas shooter contre les murs, ...). Mme Dehouck demande que cela soit rappelé à la réunion de fin d'année et réunion de rentrée. M Lermineau demande que l'on note qu'il est important que les gens prennent leurs responsabilités pour les surveillances : arrivée le matin à 8h15 dans la cour, présence et encadrement.

### **12/ Doodle/Wooclap : Un referendum ne doit pas être considéré comme une concertation de l'ICL**

M Lermineau explique l'utilisation de Doodle (appli de rdv) n'est pas un point à aborder en ICL. Il ajoute que Wooclap est une appli de QCM et sondage et que le service juridique du SEGEC lui a confirmé le droit d'utiliser cette application si elle est utilisée dans un cadre pédagogique et avoir une vision globale sur l'organisation de l'école. Cela ne peut toutefois pas aller à l'encontre des droits personnels et de l'égalité d'accès. M Yves demande que le délai pour répondre à un sondage soit plus long. M Lermineau met en garde sur le fait que cela n'est pas forcément une bonne chose car les gens risquent d'attendre pour répondre et finalement oublier (théorie des gaz) et propose que l'ICL adopte un délai qui est d'une semaine. Mme Maindiaux demande si cela peut être traduit en 5 jours scolaires, ce qui est accepté. M Lermineau ajoute que les résultats des Wooclap sont affichés aux valves des MDP.

### **13/ Intervention de 7€/nuît par la CEC :**

M Everaert reprend le ROI de la CEC quant aux délais et la procédure pour demander une intervention de celle-ci pour les nuits lors de séjours. M Yves demande si le projet doit être également introduit à la CEC. M Lermineau explique que lorsque le projet est accepté par la direction, il faut seulement demander la participation financière à la CEC, que le rôle de celle-ci n'est pas d'avoir un avis critique sur un projet. M Lermineau a demandé à Mme Sonia de communiquer à la réunion générale de fin d'année toutes les interventions réalisées cette année scolaire. M Everaert précise que l'ICL, par Mme Maindiaux, est représentée à la CEC. Celle-ci déclare qu'à plusieurs reprises elle a dénoncé le fait que le ROI de la CEC demande que l'ensemble du personnel soit concerté avant toute dépense et que cela n'est pas le cas. M Everaert répond que M Maindiaux est justement là pour représenter les membres du personnel. Celle-ci répond qu'elle ne peut représenter l'ensemble des MDP sans connaître leur avis. M Everaert dit qu'on ne peut pas à chaque fois demander l'avis du personnel. M Yves répond que si, que l'on fait bien des Wooclap dans d'autres circonstances pourquoi pas dans celles-ci ? La proposition de faire un Wooclap est retenue.

### **14/ Gale :**

M Lermineau demande pour intervenir et dit qu'il s'agit de rumeurs et rappelle le fonctionnement en cas de gale : en cas de suspicion, il faut interpeller la direction qui interpellera à son tour les parents. Si ceux-ci ne réagissent pas, la direction contactera d'abord l'infirmière du PMS puis l'infirmière du PSE. M Lermineau rappelle également la nécessité d'un diagnostic médical. Il rappelle que du temps de Mme Pétriset il y avait eu un problème de gale qui était paru dans les journaux. M Everaert dit que c'était aussi une rumeur avec intérêt de nuire. La représentation des MDP fait toutefois remarquer qu'à l'époque les cas avaient bien été diagnostiqués. M Yves explique que suite à l'affichage du dernier PV, un MDP est venu le trouver lui disant que la direction lui avait envoyé un message WhatsApp reçu de la direction relatant un cas de gale. Ce message, en mode éphémère, n'est plus visible. M Lermineau souligne qu'on le charge encore une fois. Mme Catherine signale qu'elle aussi est victime de rumeurs et qu'elle a dû aller voir M Dany et des MDP

pour tenter d'y couper court. Elle fait référence à un courrier envoyé à la direction dénonçant les arrivées tardives de certains MDP ainsi que sur son absence pour raison de santé. M Lerminieau propose à Mme Catherine de rencontrer le PO car cela n'est plus des compétences de l'ICL et ajoute que la semaine dernière il a reçu son bureau une salopette de prisonnier avec « bon courage » des gens qui ont déposé plainte contre lui et qui sont à l'auditorat du travail. M Lerminieau dit que cela peut être annoncé à tous les collègues, que cela a été acheté sur Shien et que grâce au code barre il va savoir qui l'a achetée et l'a lui a envoyée. Mme Catherine parle des lettres anonymes et M Everaert répond « à ce que je sais, elles n'ont jamais existé ».

**15/ Merci de tenir compte que préalablement à certaines décisions prises par le PO et/ou la direction, l'ICL doit être concertée (cfr rapport du bureau de conciliation) et que cela doit être mis à l'ordre du jour.**

M Everaert demande de préciser. Mme Maindiaux explique que, notamment, la réception par les MDP de mails expliquant l'organisation de l'année scolaire prochaine alors que le sujet un point de concertation ICL et qu'il n'a pas été soumis à celle-ci en amont, cfr par exemple, le co-enseignement. Ce point a été mis à l'ordre du jour après diffusion à tous les MDP. M Lerminieau ajoute que le co-enseignement est une décision pédagogique, décision de la direction et non de l'ICL. Mme Maindiaux indique que selon les renseignements obtenus, cela concerne l'organisation de l'ensemble de l'école et que cela fait ainsi partie des compétences de concertation de l'ICL. Ce point voulait rappeler que l'ICL doit être concertée en amont.

**16/ Etablissement du budget de fonctionnement de l'an prochain :**

M Everaert rappelle le budget gratuité pour les classes concernées. M Lerminieau leur a envoyé un courrier avec le budget qui leur est alloué pour l'année. Pour les autres classes, sont prévus 125€ max par titulaire et 100€ max pour les maîtres spéciaux. M Everaert explique que la situation financière de l'ASBL n'est pas glorieuse et qu'il faut faire face à des créanciers qui doivent être payés.

Pour le paramédical, M Lerminieau indique qu'il a eu une enveloppe de 2000€, cfr PV précédent. C'est Mme Sonia qui a l'enveloppe et la répartition est à voir entre membres du paramédical.

M Yves demande s'il ne serait pas plus intéressant d'établir un budget par élève plutôt que par classe pour plus d'équité car il y a des classes de 10 et des classes de 17 élèves. M Lerminieau lui propose de remplir le panier sur la plate-forme des marchés et qu'il y regardera. La direction demande à ce que les enseignants soient vigilants quant au gaspillage et s'étonne de retrouver du matériel dans les poubelles. Il sera demandé aux titulaires de faire un inventaire de leur matériel en fin d'année afin de pouvoir adapter les budgets.

**17/ Planification de l'exercice d'évacuation :**

Un exercice sera planifié en juillet avec Mme Dubuisson, un jour de présence de Mme Pierre-Anne (test évacuation de la cave).

**18/ Remboursement des avances par les MDP pour les projets et activités :**

Pour des raisons de facilités et de temps, les remboursements sont faits une fois par mois (début de mois ou fin de mois).

**19/ Sécurité des élèves : verrouillage de la porte d'entrée :**

Le PO va examiner la question et informe que la clé est toujours utilisable pour entrer et que de l'intérieur, si on laisse l'interrupteur vers le bas, la porte est verrouillée. M Lerminieau indique que lors de la rénovation du château certains éléments n'ont pas été pensés pour une utilisation que peut

en faire une école. Le PO déplore les traces de pieds sur le bas des murs et l'état de la rambarde des escaliers.

**20/ Ressenti suite à un commentaire de l'ICL passée sur l'amélioration de l'ambiance selon le PO :**

M Everaert remarque que tout le monde a l'air content qu'on n'interpelle pas le PO pour des problèmes particuliers. Il ne relève pas de mécontentement, on peut donc dire que l'ambiance s'améliore. M Yves relève que cela est peut-être lié au fait qu'il y ait de moins en moins de membres du personnel puisque beaucoup partent. M Lerminieau explique que ce sont des demandes de détachement ou de réorientations professionnelles qui sont acceptées par le PO. Mme Maindiaux interroge sur la raison qui pousse à cela. M Everaert explique cela est dû au fait que nous sommes dans une école spécialisée, avec des enfants difficiles et un cadre de vie et que ce cadre ne convient pas ou plus à certains MDP, que le PO peut essayer de faire plaisir mais le cadre ne changera pas. Le PO dit faire le maximum pour faire plaisir à tout le monde mais certains ne seront jamais satisfaits. Mme Catherine parle de turn over. M Lerminieau dit que c'est très bien, que le paysage change et que l'équipe rajeunit avec des gens qui ont envie de performer. Mme Catherine précise que « les vieilles casseroles sont quand même bien aussi, qu'il ne faut pas les jeter » et fait référence à l'accueil qui lui a été fait par la direction lors de son arrivée à la réunion. M Everaert explique que cela peut être interpellant de voir un MDP sous certificat venir à une réunion. Mme Catherine justifie qu'elle bénéficie de « sortie autorisée » mais pas apte à travailler. M Everaert lui demande « et ça ce n'est pas travailler ? Bon d'accord » puis clôt le débat. Elle insiste et explique qu'elle n'est pas apte à prendre en charge une classe car incapable de prendre des escaliers et ne peut porter plus de 1kg et demande pourquoi elle doit faire face à de l'agressivité alors qu'elle s'exprime calmement.

**Points soulevés par le PO et la direction :**

**1/ Clôture de l'année scolaire 2024-2025 et aspects organisationnels et vision pour 2025-2026 – bilan des dernières semaines :**

Belle implication de nombreux MDP

Nombreux projets rentrés pour 2025-2026

Le coordonnateur remplit son rôle et sa mission est reconduite pour l'année scolaire prochaine

Plein succès pour l'école de dehors et la zone des champions : beaucoup de commentaires sur Facebook et lors de la fancy-fair

**2/ Points d'attention pour la fin d'année :**

Bien remplir les registres jusqu'au 04/07 et les déposer chez Mme Sonia en fin de journée.

La commande de matériel doit se faire via la plate-forme des marchés du SEGEC en tenant compte de la gratuité. Elle est à faire le plus tôt possible dès que les attributions sont connues, attributions données aux alentours du 20/06.

**3/ PIA : problèmes rédactionnels :**

M Everaert explique que de nombreux PIA ne sont pas remplis pour les dates prévues et, pour le paramédical, mettre « prise en charge 2x sem » ne correspond pas aux objectifs ciblés il faut aussi connaître la progression. Mme Maindiaux questionne le PO sur le lien entre les compétences ICL et ce point et demande que cette information soit donnée aux MDP par la direction. La Communauté Française avait déjà signalé que les PIA n'étaient pas bien remplis.

#### 4/ Année scolaire 2025-2026 :

- Information sur le co-enseignement pour le paramédical :

M Everaert annonce que ces informations seront données à la réunion générale le dernier jour d'école, le 04/07. Mme Maindix attire l'attention que cela sera trop tard car cela doit faire l'objet d'une concertation préalable de l'ICL et que cela risque de mettre à mal l'organisation de l'année scolaire prochaine. Elle demande pourquoi ce point est seulement cité pour la réunion générale alors qu'il est mis à l'ordre du jour. M Lermineau explique que l'an prochain le paramédical interviendra dans les classes en binôme avec le titulaire. A la question de savoir à raison de combien de périodes, M Lermineau répond que cela sera en fonction des attributions qu'on en discutera à la réunion générale. Mme Maindix rappelle que la fonction des logopèdes sont des prises en charge individuelles et peuvent, à concurrence de 10% de leur horaire, intervenir avec les titulaires en classe. M Lermineau dit que c'est 10% par classe, ce que Mme Maindix corrige en faisant référence à la circulaire ministérielle du 24 avril 1980. M Lermineau dit qu'il y en a une plus récente depuis, Mme Maindix lui demande de bien vouloir la lui fournir. M Lermineau répond qu'il va vérifier. Mme Céline demande si l'intervention de Mme Anthéa en classe fait partie du co-enseignement. M Lermineau lui répond que oui. M Lermineau demandera un carnet de route pour justifier le co-enseignement mis en place et inspectera ce qui est fait. M Yves signale que certaines classes se prêtent plus à cela que d'autres.

- Information sur les attributions du T2 à toutes les logopèdes :

Lors du séminaire d'avril, il a été décidé que chaque logopède se verrait attribuer une classe T2. M Lermineau explique que c'est pour soulager la seule logo qui a en charge les T2. Mme Maindix rectifie car 3 logopèdes sur 5, Lorine/Cassandre, Virginie et A-F interviennent en T2.

- Changement d'attribution :

Il faudra attendre le 20 juin pour connaître ses attributions.

- Frais de rentrée :

C'est l'estimation qui doit être rendue à la direction pour les frais à charge des parents estimés pour l'année scolaire. Cette estimation doit être rendue avant le 15/09 à la direction et sera remise aux parents lors de la réunion de rentrée.

- Projets à rentrer :

Les grands projets doivent être rentrés pour le 15/10 à la direction.

- Evaluation finale du contrat d'objectifs :

Un troisième nouveau DCO va venir se présenter. Un questionnaire sera proposé aux pédas à la rentrée pour voir si, par rapport aux objectifs définis, ils veulent ajouter quelque chose. Il faudra ensuite définir un nouveau contrat d'objectifs pour 2027-2033.

#### 5/ Situation des emplois et des MDP pour 2025-2026 :

M Everaert annonce qu'il y a 4 demandes de congé-interruption de carrière et 5 demandes de détachement.

La coordination pédagogique est reconduite avec M Dany.

Le staff de direction reste inchangé.

#### 6/ Fancy fair :

M Everaert souligne la belle dynamique du personnel présent et le retour positif mais ne peut encore donner d'information financière car toutes les factures n'ont pas encore été traitées.

#### 7/ Séminaire pédagogique facultatif du 20 et 21/08 :

Thèmes abordés : rendre un PIA plus efficient, s'initier à la pédagogie du projet et la verticalité au sein de Clerfayt. Mme Ludivine Alloy sera présente. Il y a actuellement 25 inscrits et si des membres du paramédical souhaitent s'inscrire, ils sont les bienvenus.

### **8/ Soirée envol :**

Tout est en ordre, présence de l'IMCE, Rocailles et PMS.

Tableau de répartition des tâches est prévu pour les bénévoles.

Le PO remercie Mme Messaline pour la réalisation des invitations et aux MDP qui viendront soutenir les élèves sortants.

M Yves demande si l'école St Vincent d'Obourg sera présente. M Lermineau a tenté d'entrer en contact à plusieurs reprises avec la remplaçante de la direction mais n'a pas eu de retour.

### **9/ Insertion au ROI de l'interdiction de l'usage récréatif du GSM :**

Le Po inclura le texte transmis par le SEGEC au ROI de l'établissement. M Yves fait part de la situation d'un élève qui vient à l'école avec son GSM depuis des difficultés rencontrées sur le plan familial. M Lermineau précise que dès que l'enfant passe la grille d'entrée il doit remettre son GSM à Mme Sonia ou titulaire et ne peut le reprendre qu'au moment où il repasse la grille à la fin de la journée. Sauf exceptions précisées par M Everaert.